

DOCUMENTS DE RENTREE
2024-2025

COLLEGE



*« Ma voie est toute de Confiance et d'Amour. »
Ste Thérèse de Lisieux*

École et Collège Sainte Thérèse
7 Quai Boissy d'Anglas
78 380 Bougival

☎ 01 30 78 16 80

accueil@saintetherese-bougival.fr

www.stetherese-bougival.fr

Informations Générales

Jour de rentrée au collège

Lundi 2 septembre 2024

Classes de 6°

Début des cours le mardi 3 septembre à 9h30 selon l'emploi du temps qui leur sera distribué :

Les élèves apporteront leur cartable avec une trousse et quelques feuilles de papier. Les livres, les cahiers de TD seront remis ce même jour. Ils apporteront également un **chèque de caution de 50€ pour les livres scolaires**, chèque qui ne sera pas débité et sera remis à la famille en fin d'année scolaire lors du rendu des livres dans un état correct.

Attention : les élèves seront chargés (livres + cahiers d'exercices), prévoir un sac supplémentaire.

Classes de 5°

Rentrée le lundi 2 septembre à 14h

Les élèves seront pris en charge par leur professeur principal. Ils apporteront leur cartable avec une trousse et quelques feuilles de papier. Les livres, les cahiers de TD seront remis ce même jour. Ils apporteront également un **chèque de caution de 50€ pour les livres scolaires**, chèque qui ne sera pas débité et sera remis à la famille en fin d'année scolaire lors du rendu des livres dans un état correct.

Sortie à 16h00

Attention : les élèves seront chargés (livres + cahiers d'exercices), prévoir un sac supplémentaire.

Début des cours le mardi 3 septembre selon l'emploi du temps habituel.

Classes de 4°

Rentrée le lundi 2 septembre à 13h30

Les élèves seront pris en charge par leur professeur principal. Ils apporteront leur cartable avec une trousse et quelques feuilles de papier. Les livres, les cahiers de TD seront remis ce même jour. Ils apporteront également un **chèque de caution de 50€ pour les livres scolaires**, chèque qui ne sera pas débité et sera remis à la famille en fin d'année scolaire lors du rendu des livres dans un état correct.

Sortie à 15h30

Attention : les élèves seront chargés (livres + cahiers d'exercices), prévoir un sac supplémentaire.

Début des cours le mardi 3 septembre selon l'emploi du temps habituel.

Classes de 3°

Rentrée le lundi 2 septembre à 13h

Les élèves seront pris en charge par leur professeur principal. Ils apporteront leur cartable avec une trousse et quelques feuilles de papier. Les livres, les cahiers de TD seront remis ce même jour. Ils apporteront également un **chèque de caution de 50€ pour les livres scolaires**, chèque qui ne sera pas débité et sera remis à la famille en fin d'année scolaire lors du rendu des livres dans un état correct.

Sortie à 15h

Attention : les élèves seront chargés (livres + cahiers d'exercices), prévoir un sac supplémentaire.

Début des cours le mardi 3 septembre selon l'emploi du temps habituel.

Restauration

Pour les collégiens

La restauration scolaire sera assurée à partir du mardi 3 septembre. **INSCRIPTION EN LIGNE**

Réunion de rentrée pour les parents du collège

6°/5° : jeudi 5 septembre 2024 à 18h

4° /3° : jeudi 12 septembre 2024 à 18h

ATTENTION

PHOTOS INDIVIDUELLES ET PHOTOS DE CLASSES : jeudi 5 et vendredi 6 septembre (les horaires seront communiqués à chaque classe).

Entrées et sorties de l'établissement

Les entrées et sorties de l'établissement se font pour tous par la porte latérale sous le pont.

Selon que les enfants sont à l'école ou au collège, les horaires diffèrent, mais le règlement suivant s'applique à tous :

- Ouverture du portail à 7h45
- Les élèves arrivent pour la première heure de cours indiquée sur l'emploi du temps.
- **Les enfants qui arriveraient avant, devront rentrer dans l'enceinte de l'établissement sitôt leur arrivée.**
- Les propriétaires des deux roues doivent entrer après avoir posé pied à terre.
- Seuls les deux roues non motorisées peuvent être garés à l'intérieur de l'établissement. Ils doivent toujours être attachés à l'aide d'un antivol qu'il s'agisse d'un vélo ou d'une trottinette. **Dans tous les cas, l'établissement ne pourra être tenu responsable d'un vol éventuel.**
- Les entrées et sorties des piétons par le grand portail sont interdites.
- A aucun moment, les chiens ne sont admis dans

l'enceinte de l'établissement, qu'ils soient tenus en laisse ou pas, « gentils » ou pas.

- La fluidité des entrées et sorties nécessite que l'espace devant le petit portail soit libéré et que nul n'y séjourne en y bavardant, enfants ou parents.

D'autre part, les élèves dont les cours débutent à 9h05, doivent opter pour l'une des deux solutions suivantes :

- arriver avant 8h10 et se rendre en permanence, ou,
- arriver à partir de 8h55 pour le cours de 9h05.

Toute arrivée entre 8h15 et 8h55 sera comptabilisée comme retard.

Les élèves ne doivent **pas flâner aux abords de l'établissement.**

La sortie n'aura pas lieu avant 15h05, exception faite d'une information préalable aux parents, mais cela nécessitera toujours **une autorisation écrite signée par eux sur papier libre** ou un mail adressé à la vie scolaire et un contrôle par les surveillants ou par mail.

Horaires

Horaires des cours :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

- de 8h15 à 11h50
(Sonnerie à 8 h 10)
- de 13h10 à 16h10 (ou 17h)
(Sonnerie à 13 h 10)

Les mercredis

- de 8h15 à 11h50 ou 12h40 selon les classes

Horaires des études surveillée

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

- de 16 h15 à 17 h45

L'étude débutera le lundi 9 septembre 2024

ABSENCES ET RETARDS

Toute absence ou retard doit être signalé avant 10h, par mail : **surveillants@saintetherese-bougival.fr** avec pour libellé « absence ».

Ou par téléphone **01 30 78 16 83** (bureau des surveillants)

En cas de non réponse, merci de laisser un message qui sera écouté très rapidement

mutuellement et de communiquer.

Rappel du règlement financier

Les enfants sont inscrits à la cantine, à la garderie ou à l'étude, à l'année, selon un choix exprimé d'un nombre de jours hebdomadaires. Le tarif est forfaitaire. Tout changement sur le nombre de jours ne pourra survenir, au delà du 15 septembre, qu'aux 1^{er} janvier et 1^{er} avril.

- Toute période commencée est due en totalité.
- Seuls 4 repas consécutifs, non pris pour raison de santé seront remboursés après présentation d'un justificatif médical, au tarif prévu dans le règlement financier
- Dans le cadre d'un voyage de plusieurs jours, la déduction du coût des repas non pris sera incluse forfaitairement dans le coût annoncé du voyage.
- En aucun cas des absences pour des raisons religieuses, pour départ en vacances anticipé ou retour de vacances décalé ne peuvent donner lieu à remboursement de ces prestations.
- Une carte à puce sera remise à votre enfant en début d'année. L'expérience nous montre une multiplication importante des cas de « perte » de cette carte. Or la gestion des renouvellements est lourde. Nous vous rappelons que le 1^{er} renouvellement sera facturé aux conditions prévues dans le règlement financier.

Bourse des collèges

Les familles qui désireraient faire une demande de bourse nationale pour leur enfant scolarisé en collège, devront venir retirer un dossier au secrétariat avant mi-septembre dernier délai.

Religion

Notre établissement, catholique, a construit son projet en s'appuyant sur le message évangélique. Des enfants, issus de familles vivant une autre religion y trouvent parfaitement leur place.

Le calendrier de l'Education Nationale précise les jours scolarisés et les jours fériés ou de congés. Nulle autre fête ne peut justifier l'absence non autorisée d'un élève.

Un principe prévaudra toujours : le souci de s'informer

Assurances

Notre établissement a souscrit auprès de Fides Assurances une assurance comprenant la garantie « Individuelle Accident », qui couvre votre enfant pour toutes ses activités, tant dans le cadre scolaire qu'en dehors, tant dans le temps scolaire que pendant les week-ends et les vacances.

En ce qui concerne la responsabilité civile, il vous appartient dans le cadre d'un contrat « Responsabilité Chef de Famille » de faire le nécessaire si ce n'est déjà fait.

Quelques rappels

Marquer les vêtements...

Aux vacances scolaires, les stocks de vêtements oubliés ou abandonnés par leurs propriétaires seront remis automatiquement à une association caritative.

Nous vous demandons donc :

- de marquer du nom de votre enfant tout ce qui peut être « oublié » : tenues de sport, blousons, sacs et chaussures de sport...
- de profiter de vos passages dans l'établissement pour vérifier que des affaires de votre enfant ne figurent pas dans le stock d'objets trouvés.

DROIT D'IMAGES

A l'occasion de différentes manifestations de la vie de l'établissement (photos de classe, photos individuelles, fêtes, sorties, voyages...), votre enfant pourra être photographié ou filmé.

Grâce au formulaire joint, chaque parent d'élève de 6^o, devra nous faire savoir s'il autorise ou non l'établissement à diffuser des images présentant leur enfant, dans le cadre de ses actions de communication (plaquette, revue, site Internet) ou de ses actions pédagogiques (Blog, CD rom ou dossiers pédagogiques). Cette autorisation sera valable 5 ans.

Vacances scolaires

Toussaint :

Du vendredi 18 octobre 2024 après les cours au lundi 4 novembre 2024 au matin (journée pédagogique le 6/11/2023).

Noël :

Du vendredi 20 décembre 2024 après les cours au lundi 6 janvier 2025 au matin.

Hiver :

Du vendredi 14 février 2025 après les cours au lundi 3 mars 2025 au matin.

Printemps :

Du vendredi 11 avril 2025 après les cours au lundi 28 avril 2025 au matin.

Ascension :

Du mercredi 28 mai 2025 après les cours au lundi 2 juin 2025 au matin.

Eté :

Vendredi 4 juillet 2025.

La communication au collège

Le mail

Tout au long de l'année scolaire, des informations vous seront régulièrement adressées **par mail** et/ou sur Ecole Direct.

Merci à chaque famille de nous communiquer à la rentrée sur la fiche individuelle de renseignements **une unique adresse mail que nous vous demandons de consulter quotidiennement (dans la mesure du possible).**

Le site ECOLE DIRECTE

- **Le site Ecole Directe vous permettra d'être informés des résultats scolaires** de votre enfant dans la semaine qui suivra la remise des copies corrigées aux élèves. Outre la note, il sera important de prendre connaissance, de la copie et des commentaires de l'enseignant.
- Par ailleurs, **les bulletins scolaires** seront mis à votre disposition uniquement sur ce site. Ils devront être téléchargés et archivés par vos soins dès réception à la fin de chaque trimestre ou semestre pour les 6[°] et 5[°]. Aucune copie ne sera délivrée par le collège.
- **Le site Ecole Directe comporte également la publication du cahier de texte.** Celui-ci sera complété régulièrement, au moins une fois par semaine, par tous les enseignants. **Attention : ce cahier de texte en ligne ne remplace en aucun cas l'agenda de l'élève dont le devoir est de le compléter à la fin de chaque cours selon les indications données par l'enseignant.** Cette exigence de base permet à chacun de prendre de l'autonomie et d'être acteur dans l'organisation de son travail personnel.

L'utilisation de cet outil, rendue obligatoire par l'éducation nationale, **sa consultation régulière par les familles.** Outre la mention du travail personnel demandé par les enseignants, il permettra également la communication de fiches d'objectifs, de fiches de méthode, de corrections.

Un mode d'emploi du cahier de texte en ligne sera présenté aux élèves en début d'année.

De même tout travail noté par l'enseignant sur Ecole directe aura obligatoirement été notifié **au préalable** en classe par l'enseignant et porté sur l'agenda.

Par ailleurs, à chaque élève est attribuée une adresse mail sur l'espace numérique de l'établissement (...@stetherese-bougival.fr). Cette adresse ne peut être utilisée qu'à des fins scolaires et permet communication et partage de documents entre élèves et enseignants.

- **Les éléments de facturation seront également mis à disposition uniquement sur le site Ecole Directe, accessibles uniquement avec les identifiants des parents**

Dialogue avec les enseignants et les surveillants :

Outre le règlement intérieur, les billets de retard, les retenues, ... le carnet de liaison de votre enfant comporte des pages dédiées à l'information et au dialogue entre les enseignants, le personnel éducatif et les parents ainsi que des formulaires de demande de rendez-vous.

En début d'année chaque enseignant remettra à votre enfant une fiche qui sera collée dans le cahier consacré à sa discipline et qui sera à signer par les parents.

Des RV téléphoniques pourront éventuellement vous être proposés en journée. Merci à chacun de rester néanmoins raisonnable, des dérives ayant été observées quant aux horaires et à la durée des appels.

Outre ces RV à la demande, des rencontres parents-professeurs auront lieu en décembre 2024 pour les 6^{ème} et 5^{ème} et en janvier 2025 pour les 4^{ème} et vous permettront de rencontrer plusieurs enseignants sur une même fin de journée.

Nous précisons que les rendez-vous demandés suite aux conseils de classe et à la communication des bulletins seront privilégiés aux rendez-vous demandés dans la quinzaine précédant ces conseils.

Le bulletin est en effet une base d'échange et il est de la responsabilité des parents de prendre contact avec les enseignants si les résultats ou les appréciations font état d'une difficulté.

Professeurs principaux et responsables de niveau :

Le rôle majeur du professeur principal consiste en l'animation de la classe dont il est chargé : faire régner une ambiance de travail et de respect, être à l'écoute des élèves, avoir un rôle d'accompagnement de chaque élève sont ses principales responsabilités.

Pour un entretien global sur la scolarité d'un enfant, il sera l'interlocuteur idéal. Par contre, si une difficulté se fait jour dans une discipline particulière ou dans le comportement, c'est le professeur ou le surveillant concerné qui devra être joint en premier lieu.

Vous pourrez éventuellement être amenés à rencontrer le responsable de niveau ou le CPE pour un souci qui n'aurait pu être réglé en rencontrant l'enseignant ou le surveillant concerné (ou un problème plus général qui pourrait concerner plusieurs élèves). Toute demande de RV devra alors être motivée et le responsable de niveau ou CPE ne pourra accorder de RV si la première étape n'a pas été respectée.

Pour un souci global de comportement ou d'intégration, en dehors des cours, la CPE, Mme Meunier, sera l'interlocuteur privilégié.

ATTENTION

Changement dans le règlement intérieur à la rentrée 2024

Les smartphones sont interdits pour les niveaux de 6^o et 5^o. Seuls les appareils assurant les fonctions de téléphone, envoi/réception de sms sont autorisés.

RAPPEL : pour tous les collégiens, le téléphone doit être et resté éteint et rangé au fond du cartable dès qu'ils rentrent dans l'établissement.

ACTIVITES OPTIONNELLES DU JEUDI après -midi POUR LES 6° et 5°

Dans le cadre du temps scolaire, votre enfant a la possibilité de pratiquer chaque semaine, du 12 septembre 2024 au 12 juin 2025 à partir de 15h20, une activité de son choix parmi celles présentées ci-dessous. Cette pratique offre une possibilité de vivre dans l'établissement une **activité formatrice**. Elle nécessitera toujours des efforts. La participation à ces options est facultative.

Les enfants qui ne participeraient pas à ces options quitteront le collège à 15h05.

L'inscription engage l'élève pour l'année scolaire et aucun remboursement ne pourra être envisagé après le retour du coupon d'inscription, en cas de non présentation à l'activité ou d'abandon de l'activité en cours d'année. Il doit être assidu et chercher à contribuer, par sa coopération, à la réussite du projet collectif.

Le fonctionnement de chaque option est conditionné à un effectif minimum sinon maximum.

L'inscription est à effectuer en ligne avant le 23 août 2024. Le coût de ces activités sera porté sur la facture annuelle.

Les effectifs étant limités, les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée.

L'atelier comédie musicale de 15h20 à 17h

Cette activité est ouverte à tous les élèves de 6° et 5°, débutants ou avancés.

Tarif : 385€

L'atelier robotique uniquement pour les 6° de 15h20 à 16h30

Un peu de papier d'aluminium, du papier, une pile et une ampoule et ça y est, notre premier robot est construit ! Mais si on souhaite le faire changer de couleur, lui faire gravir une pente ou contourner un obstacle, alors c'est à Sphero ou Maqueen qu'il faut faire appel !

Un module robotique et ingénierie hebdomadaire est proposé aux élèves de 6ème pour leur faire fabriquer et découvrir tout un tas d'objets : la réalisation de circuits électriques simples, mais aussi de bras hydrauliques, le fonctionnement et la programmation des robots Sphero et Maqueen, ou encore la réalisation d'une guirlande lumineuse et d'une boussole, et même la réalisation sur Tinkercad d'un objet imprimé sur l'imprimante 3D du laboratoire.

Aucune connaissance particulière n'est requise pour participer, sauf une bonne dose de curiosité et beaucoup d'idées. Les jeux sont prêts... alors, qui osera relever le défi ?

Tarif : 215 euros

L'atelier arts plastiques

(Minimum 6 - maximum 12 élèves)

Le jeudi de 15h15 à 16h30.

Au cours des séances, les élèves seront invités à expérimenter différentes techniques, allant du fusain à la photographie numérique.

Tarif : 470€ (fournitures comprises).

L'atelier multisports

(Minimum 15 - maximum 20 élèves), le jeudi de 15h20 à 17h.

Cette activité est ouverte à tous, débutants ou avancés.

Tarif : 294€.

L'atelier Théâtre

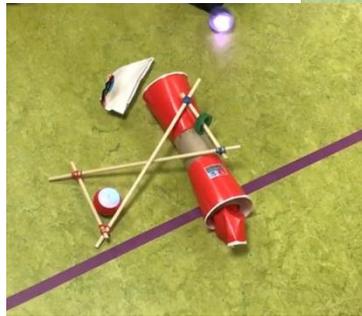
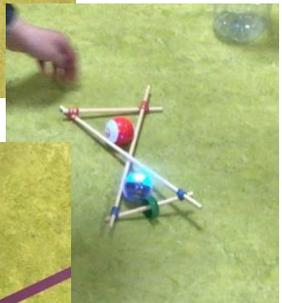
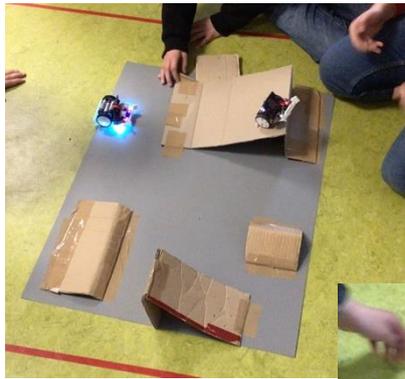
(Minimum 15 - maximum 20 élèves), le jeudi de 15h20 à 17h.

Vivre une aventure en groupe et la mener à son terme. Acquérir des techniques propres au théâtre.

Faire un travail de mémorisation

- Exercice pour développer l'expression orale, l'expression corporelle,
- jeux théâtraux, mémorisations, travail sur textes de théâtre.
- Elaborer un spectacle de fin d'année.

Tarif : 380 euros



ACTIVITES OPTIONNELLES DU LUNDI 12H ET 12H50

L'atelier Chorale lundi de 12h à 12h50 pour les 4° et 3° :

Un atelier pour faire découvrir et aimer le chant en général et le gospel en particulier. Le cours est constitué en plusieurs étapes: exercices de respirations, technique vocale, prononciation, rythmique et chant Gospel traditionnel, contemporain et moderne Jazz.

Tarif : 176 €

Activités pour Tous

Association culturelle et sportive

Des activités seront également proposées par l'Association Culturelle et Sportive sur le temps de pause du repas. Une circulaire d'information comportant un coupon d'inscription vous sera adressée par l'intermédiaire de votre enfant dès la rentrée.

Bonnes vacances à tous.

ATTENTION ANNEXE

Pensez à télécharger tous les documents sur le site et faire les inscriptions en ligne (cantine-étude-options ...)